

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Première session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 23-27 février 2004

## PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2004/8-B/2**  
5 janvier 2004  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— NÉPAL 10058.3

### Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal

Nombre de bénéficiaires	99 600
Durée du projet	Un an (1er juillet 2004–30 juin 2005)
<b>Coût (dollars E.-U.)</b>	
Coût total du projet	7 599 440
Coût total pour le PAM	7 599 440
Coût total des produits alimentaires	5 654 459

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Asie (ODB): M. A. Banbury

Attaché de liaison principal, ODB: M. K. Sato tél.: 066513-2383

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



## RESUME

Les réfugiés bhoutanais ont commencé à arriver dans l'est du Népal vers la fin de 1990 à la suite de l'application de lois rigoureuses sur la citoyenneté par le Bhoutan pendant les dernières années 80. En 1992, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM ont lancé, à la demande du Gouvernement du Népal, une opération destinée à fournir des abris, des vivres et une aide non alimentaire aux réfugiés; en 1993, 80 000 réfugiés vivaient dans des camps. Les personnes arrivées avant juin 1993 ont obtenu le statut de réfugiés provisoires; ensuite, quelques personnes seulement par an sont arrivées. En juin 2003, la population de réfugiés inscrits des sept camps atteignait 102 892 personnes, soit 51 pour cent d'hommes et 49 pour cent de femmes. Un chiffre prévisionnel de 99 600 personnes, calculé compte tenu de la croissance démographique et d'un taux d'absence de 5 pour cent pendant l'opération de vérification conjointe au camp de Khudunabari, sera utilisé pour la phase présentée ici (juillet 2004–juin 2005).

Des missions d'évaluation conjointes PAM/HCR ont été organisées régulièrement pour identifier les besoins des réfugiés depuis le début de l'opération; la dernière a eu lieu en août 2003 et ses conclusions servent de base à la nouvelle phase.

La mission d'évaluation de 2003 a constaté que le processus de vérification bilatéral entrepris par les Gouvernements du Bhoutan et du Népal avait fait des progrès limités. L'équipe conjointe de vérification qui a eu des entretiens avec 12 090 résidents du camp de Khudunabari en décembre 2001 a enfin rendus publics les résultats auxquels elle était parvenue le 18 juin 2003. Moins de 3 pour cent des personnes soumises à vérification ont été classées dans la catégorie des "Bhoutanais véritables"; environ 70 pour cent appartiennent à la catégorie des personnes ayant "émigré volontairement" qui devront, semble-t-il, présenter une nouvelle demande de nationalité et devront peut-être rester dans des camps de transit jusqu'à ce que la réponse à leur demande soit connue. Environ 25 pour cent ont été classés comme "non Bhoutanais" et leur sort est incertain pour l'instant; enfin, quelque 3 pour cent ont été classés comme "délinquants" et devront se soumettre au contrôle des tribunaux bhoutanais.

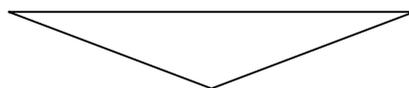
De nombreux observateurs locaux et internationaux du processus de vérification ont jugé préoccupantes l'absence de participation de tierces parties et les modalités de classification des réfugiés. Environ 94 pour cent des réfugiés du camp de Khudunabari ont présenté un recours à l'équipe de vérification conjointe pour faire modifier leur classification dans le délai de deux semaines autorisé après la publication des résultats. La vérification a parfois eu pour effet de classer les membres d'une même famille dans des catégories différentes et même à placer des mineurs dans la catégorie des délinquants.

À sa 15<sup>ème</sup> réunion, tenue en octobre 2003, le Comité conjoint Népal/Bhoutan au niveau ministériel a précisé les dates, les modalités et les possibilités de rapatriement: 70–75 pour cent des réfugiés seront considérés comme bhoutanais et rapatriés au Bhoutan; les rapatriés du premier camp devraient commencer à quitter le Népal en février 2004. La classification des réfugiés par catégories se poursuivra camp par camp.



La mission d'évaluation a constaté que les camps sont bien gérés mais qu'en l'absence de solutions durables, les réfugiés doivent compter sur l'assistance extérieure pour survivre d'un jour à l'autre; il est évidemment nécessaire de poursuivre l'action humanitaire. L'aide alimentaire fournie par le PAM dans le cadre de cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) est destinée à permettre aux réfugiés inscrits de satisfaire leurs besoins nutritionnels de base au moyen de la distribution d'une ration générale et de programmes d'alimentation complémentaire en faveur de certains groupes; le niveau de l'aide alimentaire ne variera pas par rapport à la phase antérieure. L'intervention est mise en œuvre conformément à la Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007); le soutien aux activités supplémentaires visant à renforcer l'autonomie et à améliorer les qualifications des femmes et des réfugiés vulnérables se poursuivra dans l'attente de solutions durables.

## **PROJET DE DECISION\***



Le Conseil approuve l'IPSR Népal 10058.3, "Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal" (WFP/EB.1/2004/8-B/2).

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



---

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### Contexte de la crise<sup>1</sup>

#### ⇒ *Contexte national*

1. Le Népal est un pays peu développé à faible revenu et à déficit vivrier qui compte 23 millions d'habitants; le produit national brut par habitant s'établit à 236 dollars E.-U. La moitié de la population vit le long de la frontière méridionale avec l'Inde dans les plaines du Terai, qui ne représentent que 23 pour cent du territoire national. Le Népal se classe 143ème sur 175 pays selon l'Indice du développement humain publié dans le Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain 2003.
2. Quelque 40 pour cent de la population a moins de 1 dollar par jour pour vivre. La pauvreté frappe principalement les zones rurales; les paysans pratiquant l'agriculture de subsistance représentent 80 pour cent de la population. Sur les 75 districts que compte le Népal, 39 sont considérés comme accusant un déficit alimentaire. L'insécurité alimentaire dans les zones du Terai qui disposent d'un excédent de produits alimentaires est imputable à l'accès et à l'utilisation limités des produits alimentaires; dans les zones de collines et de montagne, l'insécurité alimentaire est présente sous tous ses aspects. Les femmes et les enfants pauvres des zones rurales sont les plus vulnérables: un enfant sur deux présente un retard de croissance, la mortalité maternelle s'est établie en moyenne à 540 pour 100 000 naissances vivantes entre 1985 et 2001 tandis que la mortalité des enfants de moins de 5 ans a atteint 91 pour 1 000 en 2001.
3. La rébellion maoïste devient de plus en plus violente depuis quelque temps. Le cessez-le-feu déclaré en janvier 2003 entre le gouvernement et les rebelles a pris fin en août; en septembre un poste de police a été attaqué dans le camp de Khudunabari et un officier de police a été tué, premier incident de ce genre dans les camps. On craint que l'insécurité ne s'aggrave dans les camps et il est donc encore plus urgent de dégager des solutions durables.

#### ⇒ *Les réfugiés bhoutanais*

4. Les réfugiés bhoutanais ont commencé à arriver dans l'est du Népal vers la fin de 1990. Le Gouvernement du Bhoutan, craignant que les habitants d'ethnie népalaise du sud du pays, qui représentent une partie importante de la population, ne sympathisent avec le mouvement démocratique dans la région, a adopté des lois rigoureuses sur l'immigration et la nationalité pendant la deuxième moitié des années 80. En 1993, il y avait 80 000 réfugiés au Népal. En 1992, le HCR et le PAM ont entrepris, à la demande du gouvernement, une opération visant à fournir des abris, des vivres et une aide non alimentaire aux réfugiés des sept camps. Les personnes arrivées avant 1993 ont obtenu le statut de réfugiés mais ensuite le nombre de nouveaux arrivants bénéficiant de ce statut a été réduit progressivement d'année en année. En juin 2003, le nombre de réfugiés inscrits

---

<sup>1</sup> Les chiffres figurant dans cette section sont extraits du Rapport sur le développement dans le monde de 2002 (Banque mondiale), du Rapport sur le développement humain 2003 et du Rapport sur le développement humain au Népal 2001 (PNUD), sauf indication contraire.



dans les camps s'élevait à 102 892 personnes. La mission d'évaluation a recommandé de procéder à un recensement au cours des prochains mois pour vérifier ces chiffres.

5. Entre janvier 1992 et juin 2004, le PAM aura engagé 87 millions de dollars au titre de l'aide alimentaire, ce qui équivaut à 224 600 tonnes de produits. En 2003, le HCR fournira 3,7 millions de dollars pour les programmes de soins de santé et d'entretien. L'aide directe aux réfugiés bhoutanais s'établit actuellement en moyenne à 104 dollars par personne<sup>2</sup>.
6. Les camps se trouvent dans les districts de Jhapa et de Morang situés dans les plaines fertiles et très peuplées du Terai; ces districts comptent au total 1,5 million d'habitants et sont classés parmi les dix districts les moins développés des 75 que compte le Népal<sup>3</sup>. Le Terai attire les travailleurs des zones pauvres de colline et de montagne, de sorte que les terres et les emplois disponibles sont encore plus limités, que des îlots de pauvreté extrême apparaissent et que des tensions surgissent entre réfugiés et population hôte.
7. Le Népal n'a pas signé la Convention de Genève de 1951. Les réfugiés sont considérés comme des étrangers n'ayant aucun droit politique, ils ne sont autorisés ni à entreprendre des activités économiques ni à posséder des biens immobiliers. La politique de non intégration du gouvernement limite leur accès à l'économie locale. Toutefois, les réfugiés jouissent de la liberté d'association et ont créé plusieurs organisations politiques.

### ⇒ *Solutions durables*

8. Des négociations entre les Gouvernements du Népal et du Bhoutan ont commencé en 1993. À l'issue de plusieurs séries de réunions tenues entre mars et décembre 2001, l'équipe de vérification conjointe a interviewé 12 090 résidents du camp de Khudunabari et a finalement rendu publics les résultats obtenus le 18 juin 2003. Moins de 3 pour cent des personnes vérifiées ont été classées dans la catégorie des "Bhoutanais véritables", 70 pour cent ont été considérés comme ayant "émigré volontairement" et devront peut-être présenter une nouvelle demande de nationalité et devront, semble-t-il, rester dans des camps de transit en attendant le résultat de leur demande; 25 pour cent des réfugiés ont été classés comme "non Bhoutanais", et leur sort est incertain; enfin 3 pour cent ont été considérés comme des délinquants et devront se soumettre au contrôle des tribunaux bhoutanais.
9. De nombreux observateurs locaux et internationaux du processus de vérification ont jugé préoccupantes l'absence de participation de tierces parties à ce processus conjoint et les modalités de classification des réfugiés. Environ 94 pour cent des réfugiés du camp de Khudunabari ont présenté un recours à l'équipe de vérification conjointe pour faire modifier leur classification dans le délai de deux semaines autorisé après la publication des résultats. La vérification a abouti, parfois, à classer les membres d'une même famille dans des catégories différentes et même à considérer certains jeunes enfants comme des délinquants.
10. À sa 15<sup>ème</sup> réunion qui a eu lieu en octobre 2003, le Comité conjoint Népal/Bhoutan au niveau ministériel a précisé le calendrier, les modalités et l'ampleur des rapatriements: 70–75 pour cent des réfugiés seront considérés comme bhoutanais et rapatriés; les rapatriés du premier camp devraient commencer à quitter le Népal en février 2004. La classification des réfugiés par catégories se poursuivra camp par camp.

<sup>2</sup> Le PAM, le HCR et les autres partenaires d'exécution ont fourni 10 781 626 dollars pour l'opération d'assistance aux réfugiés bhoutanais en 2003.

<sup>3</sup> Indicateurs de développement, Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes/Service national de développement néerlandais, 1997.



11. Le Gouvernement népalais et la mission d'évaluation PAM/HCR organisée récemment se sont mis d'accord pour qu'un groupe informel de membres du gouvernement, du PAM et du HCR étudient les scénarios à venir. Toutefois, les perspectives de solutions à long terme restent bien incertaines.

## **Analyse de la situation**

12. En août 2003, la mission d'évaluation conjointe PAM/HCR a réexaminé les besoins des réfugiés vivant dans les camps; elle a consulté le gouvernement, le PAM, le HCR et les ONG partenaires d'exécution et visité six camps. La mission s'est particulièrement intéressée à l'opération de vérification conjointe et à la recherche de solutions durables, ainsi qu'à la gestion opérationnelle, aux approvisionnements alimentaires, à la santé et à la nutrition, aux conditions de vie, aux services d'éducation, aux activités supplémentaires et aux relations avec la population des environs des camps. La mission a étudié le volume d'aide alimentaire à assurer à l'avenir. Ses conclusions servent de base à la phase de l'IPSR soumise ici.

### *⇒ Infrastructures des camps*

13. Les conditions de vie des réfugiés répondent à toutes les exigences fondamentales: les camps sont propres, et ne présentent apparemment pas de risques pour l'hygiène ou la santé. Les réfugiés prennent eux-mêmes une part active au maintien de la propreté et du confort. Les habitations se composent d'une base de terre battue, de murs de bambou et d'un toit de chaume; une latrine a été installée pour deux habitations. Un sous-comité du camp surveille l'entretien des logements et des latrines qui est géré par la Fédération luthérienne mondiale, laquelle est également responsable de l'approvisionnement en eau. La bonne hygiène et la surveillance rigoureuse de la qualité de l'eau contribuent à assurer un faible taux de morbidité dans les camps.

### *⇒ Santé et nutrition*

14. En janvier 2001, l'Association de médecins d'Asie (AMDA) s'est chargée de la gestion des services de santé des camps qui était confiée jusqu'alors à *Save the Children* (Royaume-Uni). Chaque camp est doté d'un centre de santé, d'un dispensaire pour les mères et les enfants et d'une ou deux unités de santé de base gérées par l'Association sanitaire du Bhoutan. Les vaccinations ont lieu une fois par mois et 97 pour cent des enfants de plus de 9 mois sont couverts. Les réfugiés malades peuvent être envoyés dans les hôpitaux de l'extérieur qui sont ouverts aux populations locales.
15. L'Association sanitaire du Bhoutan est responsable, sous l'autorité de l'AMDA, de la prévention et de la santé publique, notamment le contrôle régulier des enfants de moins de 5 ans pour déceler la malnutrition et des campagnes de sensibilisation du public; 70 pour cent des réfugiés subissent des contrôles dans les unités sanitaires de base. Les enfants de moins de 5 ans reçoivent une dose complémentaire de vitamine A, deux fois par an; des suppléments de fer sont distribués aux femmes enceintes et aux mères allaitantes; et les enfants des écoles bénéficient d'un traitement de déparasitage deux fois par an. Le PAM a soutenu l'alimentation complémentaire en faveur des groupes vulnérables qui ont des besoins nutritionnels particuliers, soit 3 pour cent de la population des camps.
16. Rien n'indique qu'il soit nécessaire d'élargir les services de santé actuellement fournis par l'AMDA. La mission d'évaluation de 2003 a recommandé de réexaminer les niveaux d'aide pour les harmoniser avec les normes internationales.



17. L'état sanitaire et nutritionnel des réfugiés reste satisfaisant et stable. Les indicateurs pertinents des camps soutiennent favorablement la comparaison avec les indicateurs nationaux (voir tableau 1). L'enquête nutritionnelle annuelle effectuée par l'AMDA en 2003 dans tous les camps a fait état d'un taux d'émaciation de 8,4 pour cent, contre 9,6 pour cent pour l'ensemble du pays<sup>4</sup>. Le taux de retard de croissance était sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Les taux de mortalité traduisent le bon niveau des services et des conditions de vie dans les camps.

TABLEAU 1: INDICATEURS DE NUTRITION ET DE SANTÉ						
	Taux général d'émaciation (rapport poids/taille <-2SD)	Taux général de retard de croissance (rapport taille/âge <-2SD)	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité brut	Taux de mortalité maternelle	Taux de natalité
Moyenne camps	8,4%	29%	4,4/1 000 naissances vivantes	3,4/1 000	110/100 000 naissances vivantes	18/1 000
Moyenne nationale	9,6%	50,5%	91/1 000 naissances vivantes	10/1 000	540/100 000 naissances vivantes	33,6/1 000

18. Depuis qu'en 1999 la perlèche et le bérubéri dus à la carence en vitamine B ont gravement touché les camps, la prévalence des carences de micronutriments a été abaissée à des niveaux acceptables. L'organisation d'une alimentation complémentaire dans les écoles pendant 78 jours de la saison sèche, l'utilisation de riz étuvé dans la ration générale, la culture des potagers familiaux et les campagnes de sensibilisation du personnel de santé et des habitants des camps ont contribué à mieux maîtriser la situation nutritionnelle.

### ⇒ *Éducation*

19. Le niveau de l'éducation dans les camps est remarquable, surtout par rapport à la situation nationale: 80 pour cent des habitants des camps sont alphabétisés contre 15–20 pour cent au début de l'opération; en 1999, 28 pour cent des femmes et 62 pour cent des hommes étaient alphabétisés au Népal. Les jeunes fréquentent presque tous les écoles primaires et secondaires basées dans les camps qui sont gérées par CARITAS Népal; à titre de comparaison, le taux moyen de scolarisation du Népal a atteint 66 pour cent en 1995–2001. Les écoles accueillent 51 pour cent de garçons et 49 pour cent de filles et le taux d'abandon est inférieur à 1 pour cent.
20. Les écoles des camps offrent des programmes d'étude bhoutanais et népalais et les cours ont lieu en anglais. Le taux de réussite au certificat de fin d'études des élèves réfugiés atteint 74 pour cent, soit le double du taux national du Népal.

<sup>4</sup> Enquête démographique et sanitaire au Népal 2001, Division de la santé familiale, Département des services de santé, Ministère de la santé, Gouvernement du Népal, 2002.



⇒ *Effet de la présence des réfugiés sur les communautés locales*

21. La présence de 100 000 réfugiés a eu un impact mitigé sur les communautés des districts de Jhapa et Morang. Cette grande opération humanitaire en faveur des réfugiés crée des possibilités économiques importantes dans la région: les populations locales ont accès aux services offerts aux réfugiés comme la formation professionnelle, les potagers familiaux et les soins de santé. Cependant, certaines communautés éprouvent des rancœurs contre les réfugiés, souvent parce qu'ils leur font concurrence pour occuper les emplois non qualifiés —même si ces emplois sont non officiels et irréguliers, certains réfugiés réussissent à pénétrer sur le marché. Les rapports entre les réfugiés et les communautés locales restent fragiles.
22. Entre 1994 et 2002, le HCR a mis en œuvre le Programme de remise en état des zones touchées par les réfugiés, qui visait les communautés de ces zones. Le projet s'est élargi pour traiter des problèmes d'environnement aux alentours des camps de réfugiés et soutenir les initiatives de développement des communautés locales. Une somme de 2,5 millions de dollars a été mise à la disposition des comités de développement villageois pour construire et réparer des routes près des camps, construire des écoles et des bibliothèques et organiser des programmes de formation professionnelle et de prêts collectifs. Le Programme de remise en état des zones touchées par les réfugiés a pris fin en mars 2002. La mission d'évaluation a recommandé que les partenaires d'exécution cherchent à obtenir directement des fonds pour poursuivre leurs projets avec les communautés des zones accueillant des réfugiés.

⇒ *Problèmes environnementaux et mesures correctrices*

23. Des mesures ont été mises en place pour limiter au minimum les effets négatifs de la présence des réfugiés sur l'environnement. La gestion des déchets solides et la lutte contre les vecteurs de maladies sont organisées dans les camps pour compléter la construction et l'entretien des latrines familiales. Le système de pompage des eaux souterraines en profondeur est entretenu régulièrement et permet d'éviter d'épuiser les réserves d'eaux souterraines peu profondes utilisées par les communautés des environs.
24. La distribution de kérosène et la réparation ou le remplacement des fourneaux de cuisine réduisent l'utilisation de bois des forêts voisines. Des matériaux de construction locaux sont fournis pour limiter au minimum les empiètements sur les forêts qui inquiètent les communautés locales.
25. Le PAM vend les sacs de produits alimentaires et les bidons à huile vides afin d'obtenir des revenus qu'il utilise pour financer des activités supplémentaires dans les camps. Les récipients ne sont pas distribués dans les camps de façon à éviter des dégâts pour l'environnement.

## **Politiques et programmes de redressement du gouvernement**

26. Le Ministère de l'intérieur, principal organisme gouvernemental de contrepartie qui vient en aide aux réfugiés, est chargé de la coordination entre institutions et entre ministères par le truchement de son unité nationale de coordination des affaires des réfugiés au niveau national et de l'Unité de coordination pour les réfugiés (RCU) au niveau des districts. Le Ministère des affaires étrangères est responsable de la coordination des affaires politiques, rapatriements compris.



27. Le gouvernement a, dès le début, soutenu les programmes et activités supplémentaires entrepris par le PAM et le HCR pour améliorer les conditions de vie des réfugiés mais il ne permet pas à ceux-ci de chercher un emploi ni d'entreprendre des activités à l'extérieur des camps. Certains réfugiés pénètrent officieusement sur le marché du travail mais ils se contentent de salaires bien inférieurs à ceux des travailleurs locaux.
28. Depuis la phase 1996–1997, le gouvernement fournit chaque année au PAM une contribution de 100 000 dollars pour acheter des produits alimentaires et accorde régulièrement des exonérations de droits et de taxes les vivres achetés sur place ou importés. Il consent ainsi un effort financier non négligeable compte tenu de ses priorités urgentes et du sous-développement du pays.

## **Justification**

29. La politique contraire à la participation des réfugiés aux activités économiques locales adoptée par le gouvernement a pour effet de rendre les réfugiés tributaires de l'aide alimentaire ou autre; les réfugiés n'ont donc que des possibilités limitées de compléter les rations de base fournies par le PAM, le HCR et autres organismes. Toutefois le gouvernement n'est pas en mesure de prendre lui-même en charge les réfugiés du Bhoutan.
30. Le PAM a la responsabilité de mobiliser des céréales, de l'huile alimentaire, des légumineuses et d'autres sources de protéines, des aliments mélangés, du sel et du sucre pour les programmes d'alimentation complémentaire. Le HCR est chargé de mobiliser des aliments frais, des épices, du lait écrémé en poudre pour l'alimentation thérapeutique ainsi que du combustible et des articles non alimentaires.

---

## **STRATEGIE DE REDRESSEMENT**

### **Besoins des bénéficiaires: aide alimentaire nécessaire**

31. La mission d'évaluation de 2003 a recommandé de maintenir les rations individuelles journalières au même niveau (voir tableau 2) mais de réduire le nombre de bénéficiaires. Pour cette phase, il est prévu que la distribution générale touchera 99 600 réfugiés. L'alimentation complémentaire destinée aux groupes vulnérables visera 3 300 bénéficiaires et l'alimentation complémentaire dans les écoles 42 000 élèves pendant 78 jours d'enseignement.
32. La ration de base du PAM fournit 1 980 kilocalories par personne et par jour, dont 41 grammes de protéines et 27 grammes de matières grasses, alors que la ration minimum recommandée est de 2 100 kilocalories. Le reste des besoins est couvert par les aliments de complément du HCR et les mécanismes de survie limités des réfugiés. Depuis octobre 2000, le tiers de la ration de lentilles a été remplacé par des pois chiches qui peuvent être mis à germer de façon à améliorer la valeur nutritionnelle de l'assortiment alimentaire; 3 500 bénéficiaires ont depuis lors appris à faire germer les pois chiches et, d'après une enquête ultérieure, de nombreux réfugiés utilisent désormais cette technique pour leur consommation journalière.
33. Les besoins de produits alimentaires de cette IPSR d'une durée de 12 mois atteignent 22 865 tonnes. Pour le PAM, les besoins totaux se chiffrent à 19 226 tonnes de produits alimentaires de base et complémentaires (voir tableau 2).



<b>TABLEAU 2: BESOINS TOTAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET COMPOSITION DES DIVERSES RATIONS ALIMENTAIRES JOURNALIÈRES</b>				
<b>Produit</b>	<b>Besoins totaux de produits alimentaires (tonnes)</b>	<b>Ration générale (grammes)</b>	<b>Ration complémentaire des centres de santé</b>	<b>Ration complémentaire pour écoliers</b>
Riz (étuvé)	14 905	410		
Légumineuses	2 181	60		
Huile végétale	921	25	10	
Blé/mélange maïs-soja (enrichi)	178		80	25
Sucre	768	20	15	7
Sel (iodé)	273	7,5		
<b>Total partiel</b>	<b>19 226</b>			
Légumes frais (HCR)	3 635	100		
Lait écrémé en poudre (HCR)*	4,5		40	

\* Produit fourni à 300–350 enfants atteints de malnutrition faisant partie des 3 300 bénéficiaires (par mois) du programme d'alimentation complémentaire à base sanitaire qui est projeté.

## **Le rôle de l'aide alimentaire**

34. L'aide alimentaire a pour rôle principal d'aider les réfugiés à couvrir leurs besoins nutritionnels de base au moyen d'une ration générale et de programmes d'alimentation complémentaire ciblés. Les apports du PAM seront complétés par des produits alimentaires ou autres du HCR.

## **Approches du programme**

35. À mesure que les solutions durables seront dégagées, un cadre de livraison de l'aide aux réfugiés sera élaboré en collaboration avec le HCR, les partenaires d'exécution et les organismes gouvernementaux du Népal et du Bhoutan. Les ressources engagées pour la présente IPSR pourront être réaffectées au rapatriement et à la réinstallation des réfugiés. Il ne serait pas nécessaire d'obtenir des ressources alimentaires supplémentaires s'il fallait organiser une aide aux rapatriés pendant cette phase.

## **Évaluation des risques**

36. Depuis 1999, l'aide alimentaire ou autre reste au niveau minimum pour assurer la sécurité. Il n'y a aucun signe de suralimentation chez les habitants des camps. Toute réduction du volume de l'aide alimentaire risquerait d'avoir un effet négatif sur l'état nutritionnel des réfugiés car ces derniers exploitent déjà leurs mécanismes de survie au maximum et le gouvernement et les communautés locales ne sont pas en mesure d'offrir une aide alimentaire à la place du PAM. Il est aussi nécessaire de maintenir la qualité de l'assortiment alimentaire: si la distribution de riz étuvé —produit riche en thiamine (vitamine B)— par exemple était interrompue le béribéri pourrait réapparaître.



37. L'aggravation de la rébellion maoïste pourrait compromettre la sécurité dans les districts de Jhapa et de Morang, et perturber les opérations du PAM.
38. Tout retard dans l'identification de solutions durables pour les réfugiés de la part des Gouvernements du Népal et du Bhoutan pourrait avoir une influence négative sur les concours des donateurs.

### **Buts et objectifs**

39. Les principaux objectifs sont les suivants:
  - assurer régulièrement une ration alimentaire de base aux réfugiés inscrits;
  - contribuer à améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des réfugiés vulnérables grâce à des programmes d'alimentation complémentaire ciblés;
  - enfin, renforcer les mécanismes de survie et les compétences des réfugiés au moyen d'activités rémunératrices et d'autres activités supplémentaires comme la formation professionnelle et la culture des jardins familiaux.

---

## **PLAN D'EXECUTION PAR COMPOSANTE**

### **Principales composantes du programme**

#### *⇒ Distribution générale*

40. Il est envisagé de fournir une ration générale à 99 600 réfugiés inscrits. La distribution générale de produits alimentaires de base du PAM est organisée tous les quinze jours par les réfugiés sous la surveillance des comités de gestion des camps et de la société de la Croix-Rouge népalaise (NRCS). La ration générale du PAM est complétée par des légumes frais fournis par le HCR. Pour améliorer encore l'approvisionnement en produits frais, le PAM a lancé en avril 1999 un projet de jardins familiaux qui fournit approximativement 100 kilogrammes de légumes par an et par ménage.

#### *⇒ Programme d'alimentation complémentaire dans les écoles*

41. L'alimentation complémentaire en faveur des élèves des écoles, qui avait été recommandée par la mission d'évaluation conjointe HCR/PAM en 2000, a été organisée en 2001 et couvre les enfants des écoles des camps organisées par CARITAS, de la maternelle à la classe dixième, à l'exclusion des garderies, pendant la saison sèche.
42. Une ration journalière de 25 grammes de mélange blé/maïs-soja enrichi et de 7 grammes de sucre, qui représente 120 kilocalories, est distribuée dans les écoles des camps pour améliorer l'apport en micronutriments et prévenir la recrudescence saisonnière de la perlèche.
43. La mission d'évaluation de 2003 a recommandé de poursuivre cette alimentation complémentaire dans les écoles pour 42 000 élèves en 2004–2005, sur la base du nombre actuel d'élèves et du taux de croissance démographique naturelle. Le HCR continuera de fournir des articles non alimentaires et du kérosène aux écoles.



⇒ *Programme d'alimentation complémentaire dans les centres de santé*

44. Ce programme couvre les enfants âgés de 6 à 12 mois, les enfants atteints de malnutrition de 1 à 5 ans, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les malades tuberculeux et les personnes âgées en mauvaise santé. Une ration préparée à l'avance de 80 grammes de mélange blé/maïs-soja enrichi en micronutriments, 15 grammes de sucre et 10 grammes d'huile végétale est distribuée une fois par semaine; en outre 300–350 enfants atteints de malnutrition par mois reçoivent 40 grammes de lait écrémé en poudre fourni par le HCR. Un enseignement sanitaire est dispensé au cours de la distribution.
45. Pour bénéficier de ce programme d'alimentation, les enfants âgés de 1 à 5 ans doivent présenter un rapport poids/taille inférieur à 80 pour cent de la normale. Ces enfants sont envoyés aux dispensaires de santé maternelle et infantile qu'ils continuent à fréquenter jusqu'à ce que le rapport poids/taille se maintienne à 85 pour cent de la normale pendant un mois; la période ainsi prévue sera revue comme l'a recommandé la mission d'évaluation.
46. En moyenne 3 075 personnes par mois, soit 3 pour cent de la population des camps, ont reçu une aide en 2002. Pendant le premier semestre de 2003, 2 682 personnes par mois en moyenne ont bénéficié de l'alimentation complémentaire. Les effectifs se sont répartis comme suit entre janvier et juin 2003: mères allaitantes et enfants de 6 à 12 mois, 67 pour cent; femmes enceintes 26 pour cent; enfants atteints de malnutrition 5 pour cent, et personnes âgées et malades 2 pour cent.
47. Étant donné que la croissance démographique actuelle s'établit à 1,2 pour cent sur la base des données de l'AMDA concernant les six premiers mois de 2003, et qu'il faut prévoir une marge de sécurité, l'alimentation complémentaire est prévue pour 3 300 bénéficiaires par mois pendant la période 2004–2005.

⇒ *Activités complémentaires appuyées par le PAM*

48. Depuis 1994, le PAM se procure des fonds en vendant les bidons à huile et les sacs à produits alimentaires vides et, au 30 juin 2003, il avait ainsi obtenu 166 097 dollars de recettes. En accord avec le gouvernement et le HCR, le Programme a utilisé ces fonds pour créer des possibilités d'autonomie économique pour les femmes et les réfugiés vulnérables. Toutefois, le règlement des camps interdit toute activité économique à l'extérieur de sorte qu'il est stipulé dans l'accord du PAM avec le gouvernement que les activités complémentaires doivent se dérouler dans les camps mêmes, et n'avoir aucune incidence sur le marché local.
49. Les activités supplémentaires comme la création de revenus, la formation professionnelle et les jardins familiaux, se sont développées ces dernières années: la participation à la formation professionnelle a augmenté de 50 pour cent depuis 2002. Le nombre de familles cultivant des jardins est passé de 9 400 en 2002 à 12 050, soit 80 pour cent des réfugiés installés dans les camps à l'heure actuelle. Le principal partenaire d'exécution du PAM pour les activités rémunératrices et le microcrédit est le Forum des femmes réfugiées (RWF), organisation bénévole qui a pour objectif d'améliorer la position des femmes dans la société.
50. Dans le cadre de la phase en cours, les populations vulnérables peuvent participer à la formation professionnelle destinée aux réfugiés à égalité d'effectifs comme l'a recommandé la mission d'évaluation de 2002. La mission de 2003 a recommandé de poursuivre cette pratique dans le cas de la formation professionnelle et des jardins familiaux afin d'améliorer les relations entre les réfugiés et les populations des alentours et de renforcer les capacités dans les communautés. Il est simultanément recommandé d'accroître le



nombre d'inscriptions de réfugiés dans les institutions de formation professionnelle et autres du Népal.

51. Comme il est très important de poursuivre les activités, des fonds supplémentaires ont été inscrits au budget à la rubrique des autres coûts opérationnels directs. Le montant de 25 000 dollars demandé permettra de maintenir le niveau des fonds pendant la prochaine phase qui prévoit notamment une étude des problèmes des femmes dans le cadre des activités supplémentaires.

### ⇒ *Formation professionnelle*

52. CARITAS fournit une formation professionnelle depuis le début de 1998; les stagiaires proviennent à hauteur de 50 pour cent des camps de réfugiés et de 50 pour cent des populations locales. Ce sont surtout les jeunes de familles pauvres ayant abandonné l'école qui sont sélectionnés comme stagiaires conformément aux critères de CARITAS et du PAM. Cinq cycles de formation professionnelle ont été organisés dans les domaines suivants: soudure, installations électriques dans les logements, entretien du matériel électronique, menuiserie, établissement de patrons, cosmétiques et esthétique, mécanique automobile. Le cycle en cours est suivi par 357 stagiaires<sup>5</sup>. On s'efforce d'attirer davantage de femmes et d'organiser davantage de cours qui les intéressent afin de porter leur participation à 50 pour cent du total; en ce qui concerne le cycle en cours, les femmes représentent 44 pour cent des stagiaires contre 35 pour cent pour le cycle précédent.
53. En mai 2003, une enquête de marché indépendante a reconnu l'utilité de la formation professionnelle mais a recommandé d'apporter certaines améliorations et de traiter de domaines adaptés au marché comme la comptabilité et la tenue des livres; des mesures ont maintenant été prises dans ce sens.

### ⇒ *Jardins familiaux*

54. Un projet de jardins familiaux a été lancé en 1999 pour permettre aux ménages d'avoir plus facilement accès aux aliments riches en micronutriments en cultivant des légumes, surtout des légumes à feuilles vertes à haute teneur en vitamines. Les pépinières organisées des camps fournissent des boutures et des semences. L'enquête nutritionnelle annuelle de l'AMDA effectuée en juin 2003 a fait apparaître un taux de perlèche légèrement moins élevé chez les enfants de familles exploitant un jardin familial.
55. Les participants sont sélectionnés dans les familles les plus vulnérables; des groupes d'exploitants sont constitués et une formation à la culture des légumes et des fruits pendant toute l'année est organisée, cette formation comporte des ateliers sur le compost, la lutte contre les ravageurs et la nutrition.
56. Les jardins familiaux fournissent 100–150 kilogrammes de légumes supplémentaires par famille et par an. Toutefois, les réfugiés ne disposent que d'une superficie limitée pour leurs cultures.

## **Bénéficiaires**

57. Cette nouvelle phase de l'opération couvre un nombre estimatif de 99 600 réfugiés bhoutanais inscrits, soit 51 pour cent d'hommes et 49 pour cent de femmes, sur la base des échanges de vues avec le gouvernement et le HCR, compte tenu du taux d'absence de

<sup>5</sup> Le programme de CARITAS compte 296 stagiaires, celui de l'AMDA 41, et celui de *Madan Memorial Academy Nepal*, 20.



5 pour cent appliqué pendant la vérification conjointe et d'un taux estimatif de croissance démographique de 1,2 pour cent par an; ce dernier taux est nettement inférieur aux taux de 2,4 et 2,6 pour cent enregistrés pour le Népal et le Bhoutan, respectivement; en raison des bons résultats obtenus par la planification familiale dans les camps. Les familles comptent en moyenne six personnes et 42 pour cent de la population est âgée de moins de 17 ans.

58. Un recensement sera organisé par le HCR en 2004 conformément à une recommandation de la mission d'évaluation pour connaître le nombre réel de réfugiés vivant dans les camps. Lorsque des solutions durables auront été trouvées, les réfugiés continueront de recevoir une aide alimentaire appropriée jusqu'à ce qu'ils soient installés, de sorte qu'il est peu probable que le nombre de bénéficiaires diminue sensiblement pendant cette phase.

### **Sélection des activités**

59. La gamme limitée d'activités prévue est conçue pour assurer un état nutritionnel acceptable chez les réfugiés en distribuant des rations générales et des rations complémentaires. L'alimentation complémentaire à l'école est destinée à prévenir les carences en micronutriments pendant la saison sèche, saison pendant laquelle l'approvisionnement en fruits et en légumes frais est insuffisant. La ration complémentaire distribuée aux bénéficiaires sélectionnés par le réseau sanitaire des camps vise les personnes qui souffrent de malnutrition ou qui ont des besoins nutritionnels élevés.
60. Les activités complémentaires financées grâce aux ventes de bidons à huile vides —création de revenus, formation professionnelle et jardins familiaux— sont sélectionnées avec la participation des comités de gestion des camps de façon à renforcer l'autonomie et améliorer les capacités des réfugiés pour préparer leur avenir.

### **Mécanisme d'approbation des activités**

61. La distribution de rations générales et de rations complémentaires est recommandée sur la base des conclusions de la mission d'évaluation de 2003 et a été approuvée conformément aux procédures habituelles du PAM.
62. Les activités supplémentaires financées par les ventes d'emballages vides ou par des fonds versés directement sont proposées par les réfugiés, puis approuvées par le PAM avec l'accord des comités de gestion des camps et des autorités de district népalaises.

### **Dispositions institutionnelles et sélection des partenaires**

63. Le Ministère de l'intérieur népalais dirige les inscriptions et les transferts de réfugiés entre les camps et délivre des autorisations de voyage par le truchement de la RCU à Jhapa. L'administration des camps est fondée sur des règlements approuvés par le gouvernement; la gestion journalière est en grande partie assurée par les réfugiés, encadrés par des superviseurs de camp; tandis qu'un appui technique et logistique est fourni par le HCR, le PAM, et divers organismes d'exécution.
64. Des réunions de coordination interinstitutions ont lieu une fois par mois à Jhapa entre tous les partenaires et la RCU. Des réunions spécialisées sont périodiquement organisées dans les camps et portent particulièrement sur les services sociaux, la logistique, les infrastructures, la santé et la nutrition. Des réunions de coordination des autorités de district, des organismes d'aide et des représentants des camps se tiennent tous les deux mois pour traiter des questions intéressant les réfugiés dans l'immédiat.



65. En raison des violences sexuelles ou liées à la discrimination sexuelle qui ont eu lieu dans les camps l'année dernière, la question de l'autogestion a été réexaminée. Le HCR a placé des agents de terrain dans chaque camp, recruté deux spécialistes internationaux de la protection et établi un code de conduite. Tous les agents du PAM ont signé un code de conduite et ont reçu une formation en matière de sensibilisation à ce type de violences à base sexuelle; le PAM a affecté une partie du budget des autres coûts opérationnels directs au soutien de l'éducation et à la fourniture d'un appui pour l'équité entre les sexes.
66. Chaque camp élit une fois par an un comité de gestion du camp composé de réfugiés et comprenant un secrétaire et un secrétaire adjoint, des chefs de secteur et de sous-secteur et un centre de référence pour les femmes, et cette année les réunions d'information ont donné une grande place aux problèmes d'équité entre les sexes. Il existe six sous-comités principaux: i) sous-comité de l'administration, chargé de la coordination avec les Nations Unies, le gouvernement et les ONG partenaires; ii) sous-comité des services du projet qui s'occupe de l'entretien; iii) sous-comité de la distribution qui mobilise des volontaires pour distribuer les secours; iv) sous-comité des services sociaux chargé de coordonner les activités en faveur des groupes vulnérables; v) sous-comité de la santé qui favorise l'autogestion des réfugiés dans le secteur de la santé; et vi) office de conseils chargé de régler les différends.
67. En 2003, les femmes représentaient 47 pour cent des membres des comités contre 32 pour cent en 2002; l'objectif à atteindre est 50 pour cent. Le RWF, continue, avec l'appui du HCR et du PAM, de travailler pour la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, l'autonomisation des femmes et l'administration de programmes de microcrédit. Le PAM s'efforce d'accroître le pourcentage de femmes membres des comités de gestion des camps et de les encourager à occuper des positions importantes.
68. Plusieurs organisations de réfugiés offrent une assistance dans les camps: RWF met en œuvre des activités de formation professionnelle et des activités rémunératrices en faveur des femmes et des familles vulnérables, l'organisation BRAVVE (Réfugiés bhoutanais venant en aide aux victimes de la violence) aide les individus et les familles vulnérables à renforcer leurs compétences et l'Association sanitaire bhoutanaise collabore avec l'AMDA pour assurer les services de santé.
69. Le PAM et le HCR fournissent des fonds aux ONG qui s'occupent de la distribution des vivres et d'activités spécialisées dans les camps; CARITAS, la NRCS et la Fédération luthérienne mondiale servent de partenaires d'exécution pour les activités supplémentaires financées par le PAM; la NRCS gère la distribution des vivres et des produits non alimentaires; enfin l'AMDA assure le suivi des produits alimentaires après la distribution.

## **Renforcement des capacités**

70. L'efficacité et la bonne rentabilité de cette opération sont en grande partie imputables à l'approche participative et à la collaboration entre les institutions des Nations Unies et les ONG partenaires; dans les camps, les réfugiés prennent part à toutes les activités et la gestion est solidement organisée.
71. Ainsi, le RWF, créé au début des années 90, compte maintenant plus de 2 000 membres et a contribué utilement à promouvoir la participation des femmes à la gestion et à répondre à leurs besoins grâce à la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, à l'alphabétisation, à la formation professionnelle et enfin, à la création de revenus.
72. Le degré poussé d'organisation et le bon niveau d'instruction atteint par de nombreux réfugiés, en particulier les jeunes, les aideront à bien gérer leur vie lorsqu'ils auront quitté les camps.



## Dispositions logistiques

### ⇒ *Mobilisation et livraison des produits alimentaires*

73. Depuis 1992, le PAM achète la plupart des produits alimentaires au niveau local ou régional. Les achats sur place permettent des livraisons rapides et régulières avec des coûts de transport peu élevés et favorisent la production et le commerce locaux. Le coût des produits achetés localement englobe le transport jusqu'aux camps; en revanche, les contributions en nature arrivent à Calcutta, principal port d'entrée pour accéder au Népal oriental, et sont accompagnés de frais de transport extérieur et terrestre.
74. À condition que des contributions en espèces soient disponibles, les achats sur place continueront d'être privilégiés parce que cette formule est plus rationnelle et favorise les marchés locaux à condition que ceux-ci puissent fournir les quantités nécessaires et la qualité requise. Le PAM devra peut-être avoir recours à des contributions en nature à cause des problèmes de trésorerie.
75. Les fournisseurs livrent directement les produits aux entrepôts des camps où la NCRS se charge de l'entreposage et de la manutention et encadre les distributions.

### ⇒ *Distribution au niveau des camps*

76. La mission d'évaluation de 2003 a noté que la livraison et la distribution finale des vivres pour les programmes d'alimentation généraux et ciblés sont bien gérées et que les ONG assurent convenablement la comptabilité, la tenue des registres et les rapports. Elle a recommandé qu'un recensement soit effectué au moment de la délivrance des cartes de rationnement pour renforcer la transparence.
77. Chaque camp se compose de 4 à 12 secteurs, eux-mêmes divisés en sous-secteurs de 80 à 110 familles qui servent d'unités pour la distribution de l'aide alimentaire et autre. À l'heure actuelle, tous les secrétaires de camp adjoints, 25 pour cent des chefs de secteur et 61 pour cent des membres des comités de distribution sont des femmes. Chaque secteur et sous-secteur a des représentants qui sont dirigés par les comités de gestion des camps. Les chefs de sous-secteur et leurs assistants sont élus sous la surveillance de fonctionnaires de la RCU/du Ministère de l'intérieur dans les camps et sont responsables de la distribution des rations alimentaires de base et des autres produits.
78. En juillet et août 2003, la NRCS et le PAM ont effectué une enquête sur la collecte des rations dans les camps pour savoir à quels membres des familles les rations sont habituellement remises. Dans 48 pour cent des cas, les femmes venaient chercher les rations; dans 35 pour cent des cas, les femmes prenaient part à la distribution et dans 27 pour cent des cas, les femmes aidaient à transporter les produits jusqu'aux lieux de distribution. Des cartes de rationnement au nom des membres féminins des familles pourront être délivrées à la suite du recensement recommandé par la mission d'évaluation conjointe en 2003.
79. Pour le programme d'alimentation complémentaire, des mélanges tout prêts de sucre et d'huile végétale sont préparés par l'AMDA dans les centres de santé des camps et distribués sous forme de rations sèches à emporter. En ce qui concerne le programme d'alimentation complémentaire dans les écoles, les enfants reçoivent une boisson composée de mélange blé/maïs-soja et de sucre.



## Suivi et évaluation

80. La fourniture des produits aux camps est organisée par le système d'achats et de logistique du PAM. Les livraisons sont suivies par des contrôleurs nommés par le PAM, la NRCS, les agents de terrain du PAM et les réfugiés. En ce qui concerne les livraisons de produits alimentaires et non alimentaires, la NRCS publie un rapport de situation mensuel indiquant le nombre de réfugiés assistés, les distributions et les déficits de produits alimentaires et non alimentaires et l'état des stocks dans chaque entrepôt. Ce suivi est renforcé par des rapports journaliers du PAM sur les mouvements de produits, des rapports bimensuels provenant du bureau auxiliaire, des rapports mensuels sur l'état des disponibilités alimentaires et des missions régulières de logistique.
81. Le suivi de l'assortiment alimentaire (ration générale et légumes frais) a débuté dans tous les camps en février 2000 afin d'assurer l'équité, la transparence et un degré de responsabilité raisonnable. Les contrôleurs sont encadrés par un contrôleur de la nutrition de l'AMDA et la NRCS; les résultats sont résumés chaque mois dans des rapports de suivi de l'AMDA. La mission d'évaluation de 2003 a recommandé de procéder à des vérifications aléatoires au niveau des ménages pour améliorer le suivi.
82. L'AMDA établit un rapport mensuel sur la situation sanitaire et nutritionnelle qui indique les taux de morbidité et de mortalité, l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, l'utilisation des services de planification familiale et la distribution d'aliments de complément. Une enquête sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans est organisée chaque année et porte sur un échantillon dans chaque camp.
83. Des données détaillées sur la population des camps, ventilées par sexe, sont disponibles et régulièrement tenues à jour par le HCR.
84. On trouvera à l'annexe III les indicateurs d'exécution qui sont suivis régulièrement en liaison avec chaque objectif de projet.

## Mesures de sécurité

85. La RCU, placée sous la présidence du fonctionnaire de district principal de Jhapa, est responsable de l'administration des camps, du maintien de l'ordre, de l'affectation des directeurs de camp et des unités de police et, en liaison avec le HCR, de l'inscription et du triage des nouveaux arrivants. Le fonctionnaire de district chef de Jhapa, le HCR et le PAM tiennent chaque mois une réunion sur la sécurité. Les membres des comités de gestion des camps sont consultés régulièrement. Toutes les parties intéressées se tiennent régulièrement en contact par radio ou par téléphone. Les protocoles de sécurité des Nations Unies sont observés par tous les partenaires d'exécution.
86. À la suite des incidents provoqués par des rebelles maoïstes dans certains camps, les postes de police permanents ont été remplacés par des patrouilles mobiles. Le HCR a fait pression sur le Gouvernement népalais en soulignant que l'État est responsable de la sécurité des réfugiés et des agents d'aide humanitaire.
87. En octobre 2003, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité a classé les deux districts où se trouvent les camps en phase 3 de sorte que les déplacements du personnel des Nations Unies sont limités à l'indispensable; cet état de choses pourrait avoir une incidence sur le suivi régulier dans les camps.



## **Stratégie de retrait**

88. Les Gouvernements du Népal et du Bhoutan ont tenu 15 cycles d'entretiens dans le cadre du Comité conjoint au niveau ministériel entre 1992 et 2003. La recherche d'une solution à la crise des réfugiés se poursuit sur des bases bilatérales, étant entendu que le HCR fera office de conseiller technique et de facilitateur, s'il y est invité. Les réfugiés éventuellement rapatriés devraient bénéficier d'une sécurité et d'un suivi conformes aux normes internationales mais nombre de questions restent à éclaircir à l'occasion de la prochaine réunion du Comité conjoint au niveau ministériel.
89. Comme l'a recommandé la mission d'évaluation de 2003, une équipe informelle regroupant le PAM, le HCR et le gouvernement sera constituée pour étudier les interventions au cas où des solutions durables se dessineraient.

## **Mécanisme d'urgence**

90. Pendant cette phase, des plans de rapatriement et de réinstallation comportant des dispositions relatives à l'accueil et à la réintégration des réfugiés rapatriés et des plans en faveur des réfugiés non autorisés à regagner leur pays pourraient être formulés, en fonction de l'évolution politique. Les bureaux de pays du PAM au Bhoutan et au Népal établiront, en coordination avec le HCR, des plans prévisionnels en vue de fournir une aide alimentaire aux rapatriés selon les besoins. La rébellion qui persiste pourrait avoir un effet négatif sur les opérations du PAM et il sera nécessaire de donner davantage d'importance à la logistique et aux mesures de sécurité. Le cas échéant, les produits alimentaires engagés pour cette IPSR seraient destinés aux réfugiés réinstallés ou réintégré. Les modalités de livraison seront mises au point avec le HCR lorsque le nombre de réfugiés rentrant au Bhoutan et celui de ceux qui devront être réinstallés ailleurs seront connus et que le calendrier des opérations sera clairement établi.

---

## **PROPOSITION BUDGETAIRE ET APPORTS NECESSAIRES**

91. Le PAM achètera des produits en s'adressant aux fournisseurs locaux si ses ressources le permettent car cette formule est moins coûteuse que le transport de contributions en nature. Les achats sur place favorisent l'économie locale et offrent une plus grande marge de souplesse en matière d'approvisionnements et de gestion.

---

## **RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF**

92. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR dans les limites du budget figurant aux annexes I et II.



## ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produit <sup>1</sup>			
– Riz	14 905	256	3 815 680
– Lentilles	1 454	366,44	532 804
– Pois chiches	727	390	283 530
– Huile végétale	921	725	667 725
– Mélange blé-soja	178	360	64 080
– Sucre	768	350	268 800
– Sel iodé	273	80	21 840
<b>Total, produits</b>	<b>19 226</b>		<b>5 654 459</b>
<b>Transport extérieur</b>		<b>19,984</b>	<b>384 218</b>
Transport terrestre			153 091
<b>Total partiel TIEM</b>			<b>152 612</b>
<b>Total, TTEM</b>		<b>15,90</b>	<b>305 703</b>
<b>Autres coûts opérationnels directs</b>			<b>25 000</b>
<b>Total, coûts opérationnels directs</b>			<b>6 369 380</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)</b>			
<b>Total, coûts d'appui directs</b>			<b>732 900</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7 pour cent)</b>			
			<b>497 160</b>
<b>COÛTS TOTAUX POUR LE PAM</b>			<b>7 599 440</b>
<p><sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet peuvent, comme dans tous les projets appuyés par le PAM, varier en fonction des disponibilités.</p>			



**ANNEXE II**

<b>BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)</b>	
<b>Personnel</b>	
Administrateurs internationaux	357 600
Administrateurs nationaux	25 300
Personnel national des services généraux	172 500
Consultants internationaux	13 000
Volontaires des Nations Unies (nationaux)	10 000
Voyages officiels du personnel	25 000
Formation et développement du personnel	8 000
<b>Total partiel</b>	<b>611 400</b>
<b>Dépenses de bureau et autres dépenses récurrentes</b>	
Location de locaux	10 500
Services collectifs	10 000
Fournitures de bureau	10 000
Communications et services TI	30 000
Assurance	3 000
Réparation et entretien du matériel	3 000
Entretien des véhicules et coûts d'exploitation	20 000
Autres dépenses de bureau	8 000
<b>Total partiel</b>	<b>94 500</b>
<b>Matériel et autres coûts fixes</b>	
Mobilier, outils et matériel	5 000
Équipement TC/TI	22 000
<b>Total partiel</b>	<b>27 000</b>
<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>732 900</b>



## ANNEXE III

IPSR NÉPAL 10058.3—AIDE AUX BHOUTANAIS RÉFUGIÉS AU NÉPAL				
H hiérarchie des résultats	Indicateurs vérifiables objectivement	Moyens de vérification	H hypothèses/risques	
<p><b>But:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contribuer à la subsistance, à la santé et au bien-être de base des réfugiés bhoutanais inscrits dans les sept camps de l'est du Népal</li> <li>➤ Promouvoir l'autosuffisance progressive et l'autonomisation des réfugiés en particulier des femmes et des jeunes filles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ État nutritionnel et sanitaire des réfugiés bhoutanais inscrits</li> <li>➤ Taux d'inscriptions scolaires et taux d'obtention de diplômes, par sexe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mission annuelle d'évaluation conjointe PAM/HCR en vue d'une évaluation globale fondée sur des visites dans les camps, des contacts avec les réfugiés et les parties prenantes et divers rapports (rapport mensuel sur la situation sanitaire et nutritionnelle de l'AMDA, enquête annuelle sur la nutrition de l'AMDA, et archives scolaires de CARITAS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Situation stable dans les camps</li> <li>➤ Situation politique sécurité stable</li> <li>➤ Politique cohérente du gouvernement. Lettre d'accord avec le gouvernement</li> </ul>	
<p><b>Objectif:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer l'accès régulier à une ration de base de tous les réfugiés inscrits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de rations individuelles reçues, par camp (ration de base)</li> <li>➤ Volume de produits alimentaires de base distribué par camp, pendant deux semaines</li> <li>➤ Suivi sur place de la distribution de produits alimentaires, par camp</li> <li>➤ Stocks restants de produits alimentaires</li> <li>➤ Stocks restants de récipients vides</li> <li>➤ Pertes post-caf</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport mensuel du PAM sur les fournitures d'aide alimentaire</li> <li>➤ Rapport de situation bimensuel du PAM</li> <li>➤ Rapport de situation mensuel de NRCS</li> <li>➤ Rapport mensuel de suivi de l'assortiment alimentaire de l'AMDA</li> <li>➤ Suivi régulier de la distribution par les contrôleurs de l'aide alimentaire et les agents du PAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Situation politique stable à l'intérieur et à l'extérieur des camps qui permet une activité du PAM et/ou une gestion des camps normale</li> <li>➤ Ressources suffisantes disponibles pour acheter des produits alimentaires</li> <li>➤ Maintien de l'engagement et des ressources humaines provenant des partenaires d'exécution</li> </ul>	



IPSR NÉPAL 10058.3—AIDE AUX BHOUTANAIS RÉFUGIÉS AU NÉPAL				
Hierarchie des résultats	Indicateurs vérifiables objectivement	Moyens de vérification	Hypothèses/risques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contribuer à améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des personnes les plus vulnérables au moyen de programmes d'alimentation complémentaire ciblés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indicateurs sanitaires et nutritionnels: taux de malnutrition, taux de mortalité des mères, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, taux de mortalité dans les camps, taux de natalité dans les camps, taux d'incidence des maladies</li> <li>➤ Nombre et catégorie de bénéficiaires des programmes d'alimentation complémentaire</li> <li>➤ Nombre mensuel par camp de réfugiés recevant des vivres dans le cadre des programmes d'alimentation complémentaire</li> <li>➤ Quantité mensuelle de produits d'alimentation complémentaire distribuée par camp</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport de situation mensuel de l'AMDA sur la santé et la nutrition</li> <li>➤ Rapport de l'enquête annuelle sur la nutrition de l'AMDA</li> <li>➤ Contrôle sanitaire des enfants de moins de 5 ans par l'AMDA (décembre)</li> <li>➤ Rapport mensuel du PAM sur les fournitures d'aide alimentaire</li> <li>➤ Rapport de situation bimensuel du PAM</li> <li>➤ Rapport de situation mensuel NRCS</li> <li>➤ Suivi sur place effectué par les contrôleurs de l'aide alimentaire et les agents du PAM</li> <li>➤ Enquêtes et études <i>ad hoc</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comme ci-dessus</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer les mécanismes de survie et valoriser les compétences au moyen d'activités supplémentaires rémunératrices et autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Activités rémunératrices supplémentaires: nombre de bénéficiaires ventilé par sexe et taux de remboursement des programmes de microcrédit</li> <li>➤ Formation professionnelle: taux d'achèvement des stages, par sexe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport d'activité et final du RWF</li> <li>➤ Rapport de situation mensuel et rapport de fin de projet CARITAS/AMDA/Madan Memorial Academy Nepal</li> <li>➤ Rapport de suivi saisonnier, rapport semestriel et rapport final NRCS/Fédération luthérienne mondiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintien de l'appui du gouvernement/autorisation donnée au PAM d'entreprendre des activités supplémentaires.</li> <li>➤ Comme ci-dessus</li> </ul>	



IPSR NÉPAL 10058.3—AIDE AUX BHOUTANAIS RÉFUGIÉS AU NÉPAL				
Hierarchie des résultats	Indicateurs vérifiables objectivement	Moyens de vérification	Hypothèses/risques	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de jardins familiaux: nombre de bénéficiaires, variétés de légumes cultivés et volume de la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enquêtes et études <i>ad hoc</i></li> <li>➤ Suivi effectué par les agents du PAM</li> </ul>		
<p><b>Réalisations:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintien efficace d'un système de livraison des rations générales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 99 600 réfugiés inscrits (chiffre estimatif) reçoivent régulièrement une ration alimentaire de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Registres et rapports de distributions NRCS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dispositifs de livraison des vivres en temps voulu</li> <li>➤ Capacité/ personnel/supervision appropriés de NRCS</li> <li>➤ Administration convenable des nombres de réfugiés bénéficiaires et de leurs mouvements par RCU/HCR</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre efficace des programmes d'alimentation complémentaire dans les centres de santé et les écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 3 300 réfugiés vulnérables (chiffre estimatif) reçoivent une ration d'alimentation complémentaire dans les centres de santé des camps</li> <li>➤ 42 000 élèves des écoles (chiffre estimatif) reçoivent une ration sèche complémentaire à l'école pendant 78 jours de la saison sèche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport de situation mensuel sur la santé et la nutrition de l'AMDA</li> <li>➤ Registre et rapports de distribution de NRCS</li> <li>➤ Visites des agents du PAM dans les écoles à des fins de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comme ci-dessus</li> <li>➤ Centres de santé fonctionnant bien</li> <li>➤ Équipement de cuisine suffisant dans les écoles</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bonne mise en œuvre des programmes SIGAVT/HGP par les partenaires d'exécution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation des activités rémunératrices et de la formation professionnelle supplémentaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports provenant des partenaires d'exécution pour les activités supplémentaires</li> <li>➤ Visites régulières sur place des agents du PAM à des fins de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Personnel suffisant et capacité de gestion des programmes appropriée des partenaires d'exécution</li> </ul>	



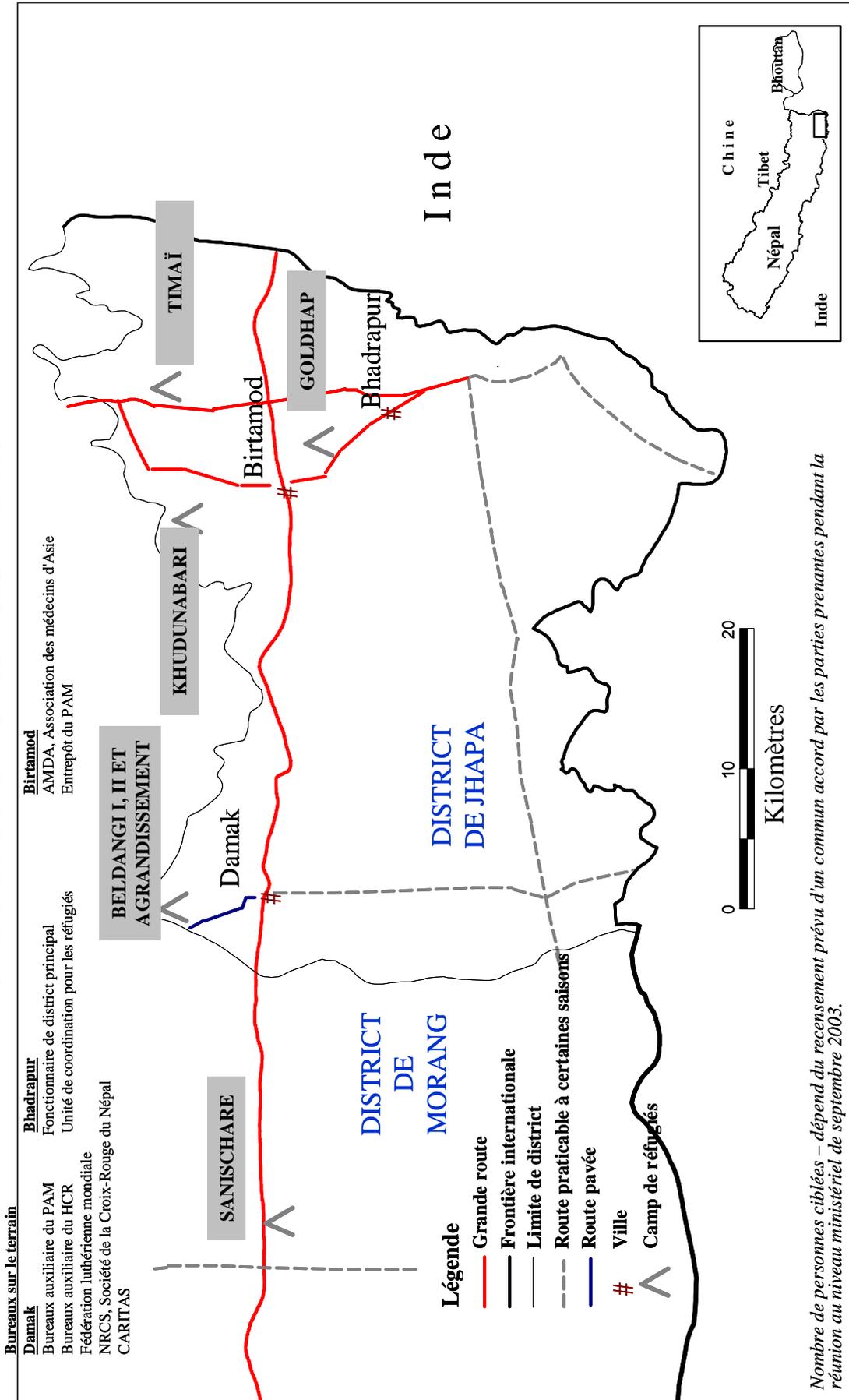
IPSR NÉPAL 10058.3—AIDE AUX BHOUTANAIS RÉFUGIÉS AU NÉPAL				
Hierarchie des résultats	Indicateurs vérifiables objectivement	Moyens de vérification	Hypothèses/risques	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibilisation accrue à la problématique hommes-femmes et promotion de la participation des femmes à la gestion des camps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Composition ventilée par sexe des comités de gestion des camps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports sur la formation par l'intermédiaire du bureau de terrain du PAM</li> <li>➤ Statistiques sur la composition des comités de gestion des camps provenant du HCR</li> </ul>		
<p><b>Activités:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Distribution deux fois par mois de la ration alimentaire de base à tous les réfugiés inscrits</li> <li>➤ Distribution hebdomadaire d'unilito enrichi pour le programme d'alimentation complémentaire dans les centres de santé</li> <li>➤ Consommation journalière sur place d'unilito enrichi par tous les enfants scolarisés pendant 78 jours de la saison sèche</li> <li>➤ Financement/suivi/évaluation d'activités rémunératrices/formation professionnelle/programmes de jardins familiaux par les partenaires d'exécution</li> </ul>	<p><b>Apports:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 18 995 tonnes de produits alimentaires de base</li> <li>➤ 96 tonnes d'unilito enrichi, 18 tonnes de sucre et 12 tonnes d'huile végétale</li> <li>➤ 82 tonnes d'unilito enrichi et 23 tonnes de sucre</li> <li>➤ Apports techniques du PAM pour la planification/l'exécution des activités supplémentaires, financement du projet et appui institutionnel aux partenaires d'exécution</li> </ul>	<p><b>Coûts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ressources nécessaires pour financer l'IPSR 10058.3: 7 599 440 dollars</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Financement du siège suffisant et en temps voulu</li> <li>➤ Livraison en temps voulu des produits alimentaires par les fournisseurs locaux</li> <li>➤ Comme ci-dessus</li> <li>➤ Comme ci-dessus</li> <li>➤ Comme ci-dessus</li> <li>➤ Poursuite de l'obtention de fonds grâce aux ventes d'emballages vides</li> </ul>	



**ANNEXE IV**

**IPSR 10058.3 - "Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal"  
EMPLACEMENT DES CAMPS DE RÉFUGIÉS DANS LES DISTRICTS DE MORANG ET DE JHAPA**

**Nombre de bénéficiaires visés = 99 600**



---

## **LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT**

AMDA	Association des médecins d'Asie
BRAVVE	Réfugiés bhoutanais venant en aide aux victimes de la violence
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
NRCS	Société de la Croix-Rouge népalaise
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCU	Unité de coordination pour les réfugiés
RWF	Forum des femmes réfugiées
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention

